

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

<i>Nombre de membres</i>	
<i>Affiliés au Conseil Municipal</i>	<i>En exercice</i>
19	19
<i>Présents</i>	<i>Qui ont pris part au vote</i>
19	19

*Date de la
convocation*
19/05/2020

**OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION**

**CREATION D'UN
POSTE DE
CONSEILLER
MUNICIPAL
DELEGUE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 MAI 2020

**DELIBERATION N° 04
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice.

Mme Karine PERROTIN a été nommé secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 et L. 2122-20,

Monsieur le Maire indique que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

La création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil municipal.

Il est proposé la création d'un poste de conseiller municipal délégué à la santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 19 voix pour, la création d'un poste de conseiller municipal délégué à la santé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200528-DE04-280520-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 29/05/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



[Signature]



[Signature]